Procès-verbal de l'assemblée communale des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du lundi 11 avril 2016 à 20h00, à la halle de gymnastique de Charmey, convoquée par la Feuille officielle n° 13 du 1er avril 2016 et par l'Echo Val de Charmey n°13 du 30 mars 2016, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence	**M. Félix Grossrieder, Syndic**
Secrétaire	M. Jean-François Rime
Scrutateurs	MM. Laurent Remy & Jean-Maurice Chappalley
Présents :	136 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015, publié dans l'Echo de Charmey n° 50 du 30 décembre 2015 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch
2. Comptes 2015
   - 2.1 Comptes de fonctionnement 2015
     - Rapport de la commission financière
   - 2.2 Comptes d'investissement 2015
     - Rapport de la commission financière
3. Abandon du principe du fonds de compensation aux Remontées mécaniques de Fr. 250'000.- annuel, selon décision de l'assemblée communale du 27 octobre 2003
4. Crédit pour mise aux normes d'installations techniques au CSL
5. Règlement sur le financement de l'équipement de détails des zones à bâtir
6. Règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
7. Règlement organique du service de défense-incendie
8. Bilan de la législature 2011 - 2016
9. Divers

M. le Syndic. Mesdames et Messieurs. Avec mes collègues de l'exécutif, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Merci d'avoir répondu à notre convocation.

Merci également à la presse écrite pour sa présence. Les personnes qui n'ont pas le droit de vote sont priées de prendre place sur les chaises rouges le long du mur de la halle, où se trouvent les deux journalistes.

Je vous informe que cette assemblée est enregistrée pour des raisons de tenue de procès-verbal. Si vous désirez intervenir, merci d'attendre d'avoir le micro en main, puis d'indiquer votre prénom et votre nom.

Cette assemblée a été convoquée conformément aux règles habituelles, d'une part dans la Feuille officielle, d'autre part dans le journal local l'Echo. Y-a-t-il des remarques concernant cette convocation d'une part, et l'ordre du jour d'autre part?

M. Bruno Charrière: Je me permets de prendre la parole pour vous présenter une motion d'ordre en vue de proposer à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et de reporter à la prochaine assemblée communale le point 3. de l'ordre du jour d'aujourd'hui, « Abandon du principe du fonds de compensation aux Remontées mécaniques de Fr. 250'000.- annuel, selon décision de l'assemblée communale du 27 octobre 2003 ». Brièvement la motivation de cette demande : cette question va faire double usage avec la question, beaucoup plus importante, qui devra être posée lors de la prochaine assemblée communale du 6 juin prochain. A ce moment-là, le Conseil communal devra soumettre au vote de l'assemblée les mesures qu'il proposera en vue d'apporter un éventuel soutien financier aux remontées mécaniques, soutien qui ne se limitera pas à un seul exercice, mais bien à deux ou trois exercices au moins. Cela signifie que nous allons voter deux fois sur le même objet puisque cet éventuel fonds de compensation de Fr. 250'000.- sera en quelque sorte repris dans le cadre du vote prochain. Cela ne fait donc pas sens de faire deux fois le débat et deux fois l'exercice. Je propose donc que l'assemblée de ce soir reporte le point 3. De l'ordre du jour.

M. le Syndic: Juste une première précision. Il appartiendra bien évidemment au nouveau Conseil communal de définir quel sera l'ordre du jour qui sera soumis à l'assemblée au mois de juin. Ceci étant, j'informe également l'assemblée que la demande de mettre ce point à l'ordre du jour a été faite par le Conseil d'administration des remontées mécaniques début janvier 2016, suite à l'assemblée du mois de décembre 2015. Le Conseil d'administration ne peut pas être légitimé pour faire une telle demande, mais le Conseil communal, compte tenu de son ouverture, avait accepté de mettre ce point à l'ordre du jour. Le but ici n'est pas d'en faire un débat de fond. La question est simplement de soumettre cette proposition de report à l'assemblée du mois de juin.

M. Bruno Charrière: Effectivement, j'avais demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour en qualité de citoyen, et non pas en qualité de président du Conseil d'administration des remontées mécaniques. Il faut respecter la loi, et la décision d'une assemblée communale ne peut pas être simplement annulée par une décision du syndic seul qui n'avait même pas pris la peine de solliciter l'exécutif. Il s'agit d'une question de respect de l'autorité qui est l'assemblée communale, et qui elle seule est habilitée à statuer sur le point 3 de l'ordre du jour. C'est pour cela que je suis intervenu au titre de citoyen de Charmey pour que la loi soit respectée. Deuxièmement, je n'ai pas demandé le 14 décembre ou les jours qui ont suivi que cette question soit posée à l'assemblée de ce soir ou à une autre. L'important c'est que l'assemblée des citoyens puisse décider à un moment opportun. Il s'est passé des choses depuis le mois de décembre, vous le savez, et il est donc logique de reporter ce point à l'assemblée du mois de juin prochain.

M. le Syndic: Le report ne pose aucun problème. Je précise simplement que vous avez envoyé ce courrier sur le papier avec l'en-tête des remontées mécaniques, et que vous avez signé Télécabine Charmey Les Dents-Vertes en Gruyère SA, Bruno Charrière, Président du Conseil d'administration. Ceci étant, y-a-t-il d'autres questions avant de passer au vote ? Si cela n'est pas le cas, je demande à celles et ceux qui acceptent le report du point 3 de l'ordre du jour de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît.

Résultat du vote :	**Oui : 70**	**Non : 35**	**Abstentions : 16**

M. le Syndic : Ce soir, 136 membres sont présents à cette assemblée, la majorité absolue est donc de 69 voix. Puisque 70 personnes acceptent la proposition, le point 3. de l'ordre du jour est reporté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015, publié dans l'Echo de Charmey n° 50 du 30 décembre 2015 et à disposition sur le site internet de la commune.

M. le Syndic : Est-ce-que quelqu'un souhaiterait la lecture de ce procès-verbal, ou y-a-t-il des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal ? Cela n'est pas le cas. Je demande donc à

celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal de se manifester en levant la main. **Je considère que vous approuvez ce procès-verbal à une très large majorité. Merci.**

2.1 Comptes de fonctionnement 2015 – rapport de la Commission financière

M. le Syndic :

0/ Administration: Charge nette: Fr. 916'679.-

Les principales charges de ce chapitre sont constituées par les jetons du conseil communal pour Fr. 73'500.-, le traitement du personnel de l'administration pour Fr. 536'000.-, les diverses cotisations aux assurances sociales (AVS; AI; perte de gain maladie et accidents) pour l'ensemble du personnel communal pour Fr. 254'000.-, et les cotisations au fonds de prévoyance pour Fr. 160'000.-. La charge nette de ce chapitre est en régression de Fr. 88'000.- par rapport au budget.

1/ Ordre public: Charge nette: Fr. 138'068.-

La charge nette de ce chapitre est en sensible diminution par rapport au budget. Les positions les plus importantes sont:

- La nouvelle organisation des curatelles Jogne – Rive droite pour une charge nette d'environ Fr. 79'000.-, et
- Le service du feu intercommunal pour une charge de l'ordre de Fr. 25'000.-

2/ Enseignement – Formation: Charge nette: Fr. 2'656'119.-

Nous sommes face à des dépenses liées. La charge nette est plus élevée de Fr. 60'000.- par rapport aux comptes 2014, et en retrait d'environ Fr. 125'000.- par rapport au budget.

En arrondissant les montants, la charge totale de Fr. 2'656'119.- se compose des chapitres suivants:

- Fr. 245'000.- pour l'école enfantine
- Fr. 1'855'000.- pour le cycle scolaire obligatoire
- Fr. 20'000.- pour l'accueil extrascolaire
- Fr. 380'000.- pour les écoles spécialisées
- Fr. 30'000.- pour la formation professionnelle et
- Fr. 125'000.- pour l'administration scolaire

3/ Culte – Culture – Loisirs: Charge nette: Fr. 717'152.-

Environ Fr. 170'000.- sont dédiés à la culture, dont notre participation au musée pour un montant de Fr. 79'500.-, notre participation au conservatoire pour Fr. 40'000.-, le soutien aux activités de nos sociétés à but culturel pour Fr. 12'000.-, Fr. 30'000.- pour soutenir l'organisation du Festycharme, et notre participation à la salle CO2 pour Fr. 7'000.-

Concernant les chemins pédestres, la charge nette budgétée d'environ 140'000.- a été largement respectée, Fr. 125'000.-. C'est une volonté du Conseil Communal de développer le tourisme doux, de poursuivre l'entretien des chemins pédestres et des places communales, et de promouvoir l'embellissement de nos 2 villages.

Le sous-chapitre comptable 342 qui concerne le Centre de Sports et Loisirs, montre un déficit d'exploitation de l'ordre de CHF 405'000.-, pour un budget d'environ Fr. 425'000.-. A relever une augmentation des recettes des entrées à la piscine de + 6.5% (+ Fr. 23'000.-), augmentation probablement due à l'installation de billetterie Ski-Data, et une augmentation des produits résultant de la buvette et des ventes diverses de + 22% (+ Fr. 20'000.-). A relever également, et contrairement aux attentes, nous avons enregistré en 2015 une augmentation significative des charges du personnel.

La participation de l'AISG au déficit d'exploitation liée à la piscine uniquement, budgétée à Fr. 176'660.-, se montera finalement à Fr. 153'356.-.

4/ Santé: Charge nette: Fr. 792'126.-

Nous sommes là aussi face à des charges liées. Ce chapitre est en augmentation d'environ Fr. 45'000.- par rapport au budget. Il s'agit uniquement de charges liées données par le canton ou le district. Les principales dépenses sont:

- Fr. 100'000.- pour les hôpitaux
- Fr. 405'000.- pour les homes médicalisés (+ Fr. 40'000.- par rapport au budget)
- Fr. 280'000.- pour les soins ambulatoires

5/Affaires sociales: Charge nette: Fr. 1'202'379.-

Les comptes de ce chapitre bouclent avec un déficit inférieur de Fr. 25'000.- par rapport au budget, mais supérieur de Fr. 70'000.- par rapport aux comptes 2014.

Les principaux postes de ce chapitre sont:

- notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées pour un montant de Fr. 560'000.-
- l'aide sociale pour Fr. 380'000.-
- notre participation au home pour un montant de Fr. 220'000.-

6/ Transports et communications: Charge nette: Fr. 1'185'783.-

Sur le total de ce dicastère, Fr. 825'000.- sont consacrés au chapitre 62 qui concerne les routes communales. La dissolution de provisions et l'imputation interne d'amortissement effective selon le Scom faussent le total des charges du chapitre par rapport au budget. Les postes principaux sont le traitement du personnel édilitaire pour Fr. 330'000.-, et le déneigement pour Fr. 125'000.-.

Le solde, soit environ Fr. 360'000.-, est comptabilisé sous le chapitre 65 « trafic régional » qui comprend entre autre les points suivants:

- notre participation au canton pour le trafic régional pour env. Fr. 85'000.- et
- le versement annuel de Fr. 250'000.- au fonds de compensation des remontées mécaniques

7/ Protection – aménagement – environnement: Charge nette: Fr. 207'255.-

Les charges des sous-chapitres principaux du chapitre 7 sont équilibrées. Les taxes perçues sont ce que l'on nomme des taxes causales appliquées selon les règlements communaux en vigueur pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets.

Pour l'approvisionnement en eau, charges et produits représentent environ Fr. 507'000.-, pour la protection des eaux Fr. 503'000.-, et Fr. 439'000.- pour les déchets.

Le chapitre 75, Corrections des eaux – Endiguements présente des charges nettes, après déductions des subventions, 38'000.-.

Le chapitre "développement durable" comprend notre participation au PNR qui s'élève pour 2015 à Fr. 26'832.-.

8/ Economie: Charge nette: Fr. 428'921.-

A noter sous ce chapitre des chiffres (charges et revenus) sensiblement différents aux comptes 2014 et au budget suite à la vente, au 1er juillet 2015, du CAD.

Pour le tourisme, la charge nette se monte à environ Fr. 275'000.- et se décompose pour les postes les plus importants, de la manière suivante:

- Fr. 85'000.- de subventionnement à l'ATG selon la convention
- Fr. 108'000.- de versement à l'AT des 3C
- Fr. 25'000.- de participation à l'ATG
- Fr. 10'000.- comme soutien à l'organisation de la Gruyère Cycling

9/ Finances-impôts: Revenu net: Fr. 9'443'957.-

Par rapport à 2014, nous avons une augmentation de plus d'un million de francs, qui est le résultat de la revalorisation des recettes fiscales des années antérieures. M. Stéphane Grandjean, comptable communal, y reviendra tout à l'heure. Nous avons eu, dans le cadre de la révision, des remarques de la fiduciaire qui était d'avis que le montant estimé d'impôts des années antérieures était insuffisant. Ce montant a donc été partiellement adapté, et on y reviendra.

Je relève quelques chiffres-clés concernant l'exercice 2015 :

- La participation cantonale suite à la fusion pour Fr. 436'200.-
- Résultat avant amortissement : 1'917'000.- arrondi
- Amortissements obligatoires pour un peu moins de 1 Mio
- Amortissements supplémentaires pour Fr. 942'000.-
- Résultat de l'exercice : Fr. 137.-

Concernant le détail des amortissements supplémentaires, il s'agit des postes suivants :

1. Terrains non-bâtis : Fr. 20'000.-
2. Complexe scolaire : Fr. 83'000.-
3. Machines et véhicules : Fr. 10'000.-
4. Remontées mécaniques : Fr. 783'000.-
5. Accompagnement étude touristique : Fr. 45'000.-

soit donc un total de Fr. 942'000.-

Rapport de la commission financière

M. Henri Ding, Président:

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,
La CF a pu disposer des comptes 2015 en date du 18 mars 2016 aux fins d'examen. Elle a été conviée à une séance de lecture de ces comptes en date du 23 mars au cours de laquelle elle a soumis M. le Syndic, l'Administrateur, et le Comptable de la Commune à la question sur de nombreuses positions de ces comptes. Au terme de cette séance la CF a délibéré à huis clos afin d'arrêter ses conclusions. Elle a finalement adopté ce rapport en procédant par échanges de courriels.
Précisons ici que, dans le cadre de l'examen des comptes communaux, la mission de la CF se limite essentiellement à s'assurer que les dépenses de fonctionnement et d'investissement annuelles sont conformes à celles prévues dans le budget accepté par l'Assemblée communale et donc, que d'éventuelles dépenses devant faire l'objet d'une décision spéciale ont été régulièrement soumises à l'assemblée et dûment votées entretemps. L'examen formel des comptes et le respect des dispositions légales cantonales relèvent quant à eux de la vérification des comptes effectuée par Revicor Consulting à Fribourg.

Conformément à l'art. 95 al. 5 LCo, je vais donc commencer par vous donner connaissance des conclusions du rapport de la fiduciaire concernant les comptes 2015, deuxième exercice de la commune de Val-de-Charmey.
« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, ainsi qu'aux principes de la comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance, conformément à la loi sur les communes et au règlement d'exécution de la loi sur les communes, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis avec un total du bilan de Fr. 23'151'882.- et un excédent de produit de Fr. 137.-. »
Le rapport est signé par Markus Jungo, expert comptable diplômé, expert réviseur agréé et réviseur responsable, et par Estelle Jaunin, experte comptable diplômée et experte réviseure agréée.

Selon l'art. 97 al. 1 lit. c$^{bis)}$ la CF est également appelée à prendre position sur le rapport de la fiduciaire. Ayant pris part le 11 mars 2016 à la séance de clôture de la révision, nous pouvons assurer que la fiduciaire remplit son mandat de façon approfondie, formulant sur divers points des recommandations ou des remarques visant à améliorer la gestion communale. Par rapport aux constatations faites l'année précédente, elle a relevé le gros travail de mise à jour accompli par le comptable, M. Stéphane Grandjean, notamment dans le domaine du suivi des investissements. C'est au prix de cette transparence totale que d'éventuels dépassements de crédits votés peuvent être décelés et les compétences de cette assemblée scrupuleusement garanties.

2. Comptes 2015

2.1 Compte de fonctionnement 2015

La CF a examiné avec attention le compte de fonctionnement 2015 qui présente un bénéfice de CHF 137.16 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 140'940.-. Une fois de plus, cette année encore, la prévision du budget est infirmée par la réalité des comptes. Dans les faits,

le bénéfice comptable du compte de fonctionnement 2015 se monte à	CHF 2'198'544.-
dont il y a lieu de déduire la prise en compte d'opérations uniques, à savoir :	
• la charge représentée par la perte comptable sur la vente du CAD	./.CHF 716'906.-
• le produit de l'aide financière cantonale à la fusion	+ CHF 436'200.-
soit une charge nette	./.CHF 280'706.-
Résultat modifié ou ordinaire du compte de fonctionnement 2015 s'établit donc à	CHF 1'917'838.-
dont il y a lieu de déduire les amortissements	
- obligatoires selon le contrôle cantonal de l'endettement	CHF 975'369.-
- supplémentaires de diverses valeurs du bilan, dont	CHF 942'332.- CHF 1'917'701.-

- ➢ le solde à ce jour de toutes les contributions aux RM (CHF 783'749.-),
- ➢ le solde du mandat de consulting Fischer sur le tourisme (CHF 45'359.-),
- ➢ le crédit d'étude du complexe scolaire (CHF 83'224.-)
- ➢ et des amortissements sur véhicule et terrains (CHF 30'000.-)

le bénéfice net après amortissements s'élève donc à CHF 137.-

Un deuxième exercice record de la commune Val-de-Charmey.

Quelques mots encore au sujet du CSL, pour lequel la CF vous avait donné rendez-vous l'année dernière à cette assemblée. Disons-le tout net ! Pour cette première année sous la responsabilité d'un gestionnaire à plein temps, le résultat de l'exploitation du CSL est décevant sur le plan comptable. Il boucle avec une perte de CHF 405'500.- conforme au budget, mais de CHF 51'000.- plus élevée par

rapport aux comptes 2014. A défaut de la participation de l'AISG qui s'est montée à CHF 128'800.-, la perte aurait atteint CHF 534'400.-. Pour l'essentiel, cette différence s'explique par des problèmes irrésolus de personnel, dont la charge a bondi d'environ CHF 75'000.-, une augmentation très difficile à concevoir pour la CF tant la maîtrise de ce poste paraît gérable au fil du temps. Par contre, le résultat de la buvette s'est globalement amélioré de CHF 19'000.-, portant ainsi son bénéfice à CHF 53'200.-. Les autres variations des postes de charges et de produits se compensent globalement, tout en signalant à cet égard que des travaux d'entretien - plus conséquents que prévus au budget - ont été effectués à la piscine et aux équipements extérieurs (vestiaires).

Affaire à suivre donc, suite à l'engagement d'un nouveau gestionnaire dès le 1er mars 2016.

J'en terminerai en vous disant que la CF vous propose d'accepter ce compte de fonctionnement 2015 tel que présenté.

M. le Syndic: Merci à M. Ding ainsi qu'à toute l'équipe de la commission financière. Avant d'ouvrir la discussion, je vous propose d'écouter notre comptable, M. Stéphane Grandjean, qui va vous expliquer les raisons de ces ajustements fiscaux.

M. Stéphane Grandjean: L'exercice le plus difficile lors du bouclement des comptes de la commune, c'est l'évaluation des actifs transitoires impôts. Effectivement, il y a toujours un décalage entre le moment de remplir sa déclaration fiscale et le moment où l'on reçoit l'avis de taxation. Tout est basé sur des évaluations. Le premier principe, pour un comptable, c'est de rester assez prudent dans les évaluations de produits. Il est vrai que la fiduciaire a dit qu'avec le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) qui va entrer en vigueur en 2020, il y avait lieu de montrer des charges et des produits de la façon la plus transparent possible. Pour l'évaluation des impôts, on se base tout d'abord sur la statistique fiscale, la dernière connue est celle de 2013, et le service des contributions nous donne des coefficients d'adaptation des différentes catégories d'impôts, comme l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, les fonds propres et le bénéfice des personnes morales. En utilisant ces coefficients, on arrive à estimer ce que l'on va encaisser pour les impôts 2015 qui sont dans les comptes. Un autre paramètre également important concerne les montants à encaisser pour les contribuables qui ne sont pas encore taxés pour les anciennes années 2013 et 2014. J'avais fait preuve d'une certaine retenue sur ces 2 positions. La fiduciaire a donc proposé de ressortir la statistique des contribuables charmeysans non-taxés pour les 2 années concernées, et de procéder à une évaluation plus fine des montants à encore encaisser. Ceci explique ce rattrapage d'à peu près 1 Mio selon la fiduciaire. Nous avons décidé, en accord avec le Conseil communal, de faire preuve malgré tout de prudence. Si on se trompe un peu trop, on risque d'avoir le boomerang l'année suivante parce que l'argent ne rentre pas. Nous avons donc décidé de ne pas réévaluer dans la totalité demandée de 1 Mio, mais uniquement de la moitié. Cette décision a également été acceptée par la fiduciaire et le Service des communes.

M. le Syndic: Merci à M. Grandjean pour ces précisions. Y-a-t-il des questions ?

M. Gilbert Jacquat: Il y a quelque chose qui me titille. Le bilan a-t-il été consulté dans le cadre de la révision? On a parlé des comptes de fonctionnement, mais on ne parle pas du bilan. Le bilan sera-t-il présenté ? Le poste du bilan qui concerne les impôts 2015 m'interpelle. Il est normal que ce poste soit estimé, car bon nombre de déclarations d'impôts n'ont pas encore été examinées par le service des contributions. Il s'agit donc d'une projection. Par contre, ce qui est intéressant, ce sont les impôts 2014, 2013, 2012, 2011, soit facturés et non payés, soit pas encore évalués parce qu'il y a des recours. Je propose qu'à la prochaine assemblée, on puisse parcourir le bilan.

M. le Syndic: Je précise que le bilan a été publié dans l'Echo. Dans le cadre de la révision, il y a eu des discussions concernant les anciennes pratiques que l'on peut qualifier d'historiques, pratiques qui

n'attribuaient pas forcément des montants aux objets. Il devra y avoir à futur une répartition plus précise des montants concernés.

M. Nicolas Remy: Est-il possible de connaître le pourcentage des charges liées par rapport au total des encaissements d'impôts ?

M. le Syndic : Nous n'avons pas de réponse immédiate. Nous donnerons l'information en complément du procès-verbal.

Puisqu'il n'y a plus de question, je demande à celles et à ceux qui sont d'accord d'approuver les comptes 2015 tel que présentés, de bien vouloir le faire par main levée

Résultat du vote : les comptes de fonctionnement 2015 sont acceptés à l'unanimité

2.2 Comptes d'investissement 2015 – rapport de la Commission financière

M. le Syndic:

2/ Enseignement – Formation: Charge nette: Fr. 2'656'119.-

La charge nette se monte à Fr. 305'510.-

Les montants investis correspondent à:

- Fr. 204'890.55: acquisition terrain Nicolas Grossrieder, y compris ancien abattoir, et
- Fr. 100'619.25: divers honoraires d'architectes liés au projet d'école (RBCH et OCSA)

3/ Culte – Culture – Loisirs: Charge nette: Fr. 162'200.-

Il s'agit de la deuxième partie de l'investissement de Fr. 525'000.- voté lors de l'assemblée du 25 juin 2014. Pour mémoire, un montant de Fr. 337'791.20 avait été consacré à la première partie de l'investissement en 2014. A ce jour, un montant de Fr. 499'991.15 a été dépensé. Quelques petits montants seront encore payés sur 2016, mais l'enveloppe budgétaire sera respectée.

6/ Transports et communications: Charge nette: Fr. 978'689.-

Nous retrouvons dans ce chapitre le décompte final concernant l'ouvrage de protection des chutes de pierres sur la route de Cerniat. L'investissement s'est effectué sur la période 2013 – 2015. Les charges s'élèvent à Fr. 559'447.20, les subventions à Fr. 392'966.95, et les dons à Fr. 102'929.-.

J'avais eu l'occasion d'accompagner M. Nicolas Charrière, Conseil communal, lors de la réception de ces travaux, et de recevoir également certains de ces donateurs, qui sont des personnes ou organisations attentives au soutien financier de communes de montagne, dont l'ancienne Commune de Cerniat faisait partie. La charge nette finale pour la commune se monte donc à Fr. 63'551.25.

Dans le même chapitre, nous trouvons la participation extraordinaire 2015 de la commune aux remontées mécaniques pour un montant de Fr. 800'000.-.

7/ Protection – aménagement – environnement: Charge nette: Fr. 92'713.-

La charge brute de Fr. 92'713.05 se décompose en trois sous-chapitres, à savoir :

- Fr. 162'637.45 pour la conduite de liaison Charmey-Cerniat
- Fr. 140'814.80 pour le collecteur Lévanches-Chéraflux
- Fr. 38'934.- pour les honoraires liés au PAL

En contre-partie, nous avons encaissé des taxes de raccordement eau potable et eau usée pour un montant de Fr. 256'775.10.

8/ Economie: Revenu net: Fr. 694'876.-

La charge de Fr. 65'124.- concerne le tourisme. Elle se monte à Fr. 45'360.- pour les honoraires du consultant externe, et Fr. 19'764.- pour les premières réalisations dans le cadre du projet «Enjoy Switzerland».

Le revenu de Fr. 760'000.- correspond au montant de reprise du CAD par Romande Energie. A noter que ce montant est réparti sur 4 ans, à raison de Fr. 190'000.- annuellement.

9/ Finances-impôts: Charge nette: Fr.1'399'671.-

Au chapitre 942 « Immeubles patrimoine financier », les charges se montent à Fr. 1'415'885.45 (achat terrain du Récard et rénovation appartement maison Mossu), une vente de terrain sur le secteur Cerniat ayant rapporté Fr. 21'835.-.

Le chapitre 99 comprend le report des revenus d'investissement pour Fr. 1'518'756.05, et le report des charges d'investissement pour Fr. 3'762'662.85.

Rapport de la commission financière

M. Henri Ding, Président :

2.2 Compte des investissements 2015

Sans entrer dans les détails déjà présentés selon lesquels ce compte des investissements présente des dépenses de CHF 3'762'663.- et des recettes de CHF 1'518'756.- (dont le prix de vente du CAD pour CHF 760'000.-), nous pouvons dire que la mise en place du suivi des investissements a permis de faire l'intéressante constatation suivante : seuls les investissements relatifs au crédit d'étude pour le complexe scolaire et à l'achat du terrain du Récard ont fait l'objet d'un emprunt. Les autres investissements votés par cette assemblée et réalisés durant cet exercice 2015 ont été autofinancés par la commune. Cela signifie que les charges financières d'intérêts énoncées en assemblée n'ont pas été engagées en ce qui concerne ces dernières.
La CF préavise favorablement ce compte d'investissements 2015 et vous propose de l'accepter tel que présenté.

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas. Je demande donc à celles et à ceux qui sont d'accord d'approuver les comptes d'investissement 2015 tel que présentés, de bien vouloir le faire par main levée

Résultat du vote : les comptes d'investissement 2015 sont acceptés à l'unanimité

4. Crédit pour mise aux normes des installations techniques du CSL

M. le Syndic: Avant de vous parler de cet objet, je souhaite vous présenter le nouveau responsable du Centre de Sports et Loisirs (CSL). Il est parmi nous ce soir. Lors de son engagement, il nous avait promis de s'établir à Charmey, chose faite depuis le début du mois d'avril. Je prie donc M. Guy Perroud de se lever pour que vous puissiez faire sa connaissance. M. Perroud a commencé ses activités le 1er mars. Son cahier des tâches est très important. Le Conseil communal relève sa confiance à M. Perroud et lui souhaite la plus cordiale bienvenue sous les applaudissements de l'assemblée.

Le crédit demandé ce soir fait suite à une inspection du SAAV en octobre 2015 et au rapport dudit service de décembre 2015. Ce rapport mentionnait que ces travaux techniques de mise en conformité de certaines installations de la piscine devaient être entrepris dans les meilleurs délais. Vous voyez à l'écran la liste des travaux à réaliser. Nous n'avons pas d'autre choix que de nous mettre à niveau. Ces investissements représentent un montant de Fr. 75'000.-.

Rapport de la Commission financière :

M. Henri Ding, Président

Cet investissement fait suite à l'inspection du 26 octobre effectuée par le S.A.A.V. (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) et à son rapport du 15 décembre. Celui-ci exige une mise aux normes indispensable pour la continuité de l'exploitation de la piscine.

La commission financière est favorable à cet investissement pour un total de CHF 75'000.-
Les charges financières se présentent comme suit :
Intérêts : 2% CHF 1'500.- (sauf si possibilité d'autofinancement)
Amortissements : 15% CHF 11'250.-

La CF vous recommande d'accepter ce crédit d'investissement.

M. le Syndic: Merci à M. Ding pour ces précisions. Je connais l'inspecteur pour l'avoir rencontré quelques fois, mais je ne prendrai pas le risque de vous le présenter, car les discussions sont toujours très strictes.

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas. Je demande donc à celles et à ceux qui acceptent ce crédit d'investissement d'un montant de Fr. 75'000.- de bien vouloir le faire par main levée

Résultat du vote : le crédit est accepté à l'unanimité

5. Règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir

M. Bernard Rime : Il s'agit d'une formalité suite à la fusion des communes de Cerniat et Charmey. Certaines bases légales ont changé, en particulier la LAT et le ReLATec. Le but de ce règlement est de déterminer la participation financière des propriétaires fonciers aux frais d'équipements de détail qui seraient réalisés par la Commune. Compte tenu de l'évolution du PAL, je vous rassure, il n'y aura pas de grands chantiers dans les prochaines années. Il s'agit de l'équipement de détail des zones à bâtir, en l'occurrence les routes de desserte, les chemins piétonniers, les conduites et canalisations nécessaires à la viabilité des terrains à bâtir. A noter qu'à l'intérieur d'un lotissement, les propriétaires assurent la totalité des frais d'équipement pour les différents ouvrages énoncés, à savoir les routes de desserte, les chemins piétonniers, les trottoirs, les conduites et adductions d'eau, les canalisations d'évacuation des eaux, l'approvisionnement en énergie, les places pour containers, etc. La façon de calculer la participation des propriétaires existe depuis fort longtemps et reste en vigueur. Ce règlement a été préavisé favorablement par le département concerné (DAEC). Y-a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas.

Je demande donc à celles et à ceux qui acceptent ce règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir de bien vouloir le faire par main levée.

Résultat du vote : le règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir est accepté à l'unanimité moins une abstention

6. Règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

M. Bernard Rime: Il s'agit à peu de chose près du même exercice que précédemment. C'est l'adaptation du règlement à la nouvelle commune Val-de-Charmey et à de nouvelles bases légales. Le but de ce règlement est la perception des émoluments administratifs et des contributions de remplacement. Il s'agit également de déterminer le cercle des assujettis, et le montant de ces émoluments et contributions de remplacement. Pour faire simple, il s'agit essentiellement des demandes de permis de construire à analyser par la commune, ainsi que par exemple les contributions de remplacement pour les places de parc. Le mode de calcul proposé comporte une taxe proportionnelle et une taxe fixe. La taxe proportionnelle est calculée en fonction du temps effectif consacré à l'étude d'un dossier à un tarif horaire de Fr. 150.-. Précédemment, cette taxe était basée sur le coût de construction de l'objet concerné. La taxe fixe quant à elle concerne le type de procédure. Elle se monte à Fr. 200.- dans le cas d'une procédure simplifiée, et à Fr. 500.- pour une procédure ordinaire. A noter que l'émolument total ne peut en aucun cas dépasser Fr. 15'000.-. Une information encore concernant la contribution de remplacement pour les places de parc. Elle se monte désormais à Fr. 3'000.- au lieu de Fr. 2'500.- précédemment. Concernant les places de jeu, dans le cas d'un bâtiment locatif de 8 appartements par exemple, au cas où une mise à disposition d'une place de jeux s'avérait impossible pour des raisons techniques, le promoteur doit s'acquitter d'une taxe de Fr. 50.-/m2 (Fr. 30.-/m2 auparavant) de la surface de jeu nécessaire. Y-a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas.

Je demande donc à celles et à ceux qui acceptent ce règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir de bien vouloir le faire par main levée.

Résultat du vote : le règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est accepté à l'unanimité

7. Règlement organique du service de défense-incendie

M. Jacques Bonfils: Un mot sur le règlement organique du service de défense incendie. Vous êtes peut-être étonnés de voir ce point à l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir. Vous vous rappelez qu'à l'assemblée de décembre 2015, vous aviez déjà accepté ce règlement. Nous vous l'avions présenté avant les préavis des services concernés, à savoir l'ECAB et le Service des communes, qui ont, dans un deuxième temps, demandé quelques modifications mineures concernant l'organisation. Plutôt que d'insérer ces modifications dans l'ancien règlement approuvé, nous préférons vous présenter un tout nouveau règlement basé sur le règlement-type, en y intégrant les suggestions des services concernés. Ce règlement communal se base sur la convention intercommunale signée début 2015 entre les communes de Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz et Val-de-Charmey. Je souligne brièvement quelques dispositions particulières : obligation de servir de 20 à 42 ans, taxe d'exemption annuelle de Fr. 150.-, sanctions disciplinaires en cas de désobéissance à un ordre sous forme d'une amende de Fr. 20.- à Fr. 1'000.-, amende infligée par le Conseil communal avec possibilité de recours. L'ECAB et le SCom ont préavisé favorablement le règlement qui vous est présenté. En cas d'acceptation ce soir, ce règlement devra être approuvé en dernier lieu par la Préfecture de la Gruyère.

Permettez-moi un post-scriptum hors pompier. Comme il s'agit ce soir, en principe, de ma dernière assemblée communale comme conseiller communal, je voudrais vous remercier de la confiance témoignée durant toutes ces années, en vous rappelant que j'ai été élu la première fois en 1990, avec des hauts et des bas selon les périodes électorales. Je souhaite bon vent à la commune Val-de-Charmey en ces moments quelque peu difficiles. M. Bonfils quitte le pupitre sous les applaudissements de l'assemblée.

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas. Je demande donc à celles et à ceux qui acceptent ce règlement organique du service de défense-incendie de bien vouloir le faire par main levée

Résultat du vote : le règlement organique du service de défense-incendie est accepté à l'unanimité

8. Bilan de la législature 2011 - 2016

M. le Syndic: Lorsque l'on parle de bilan de législature, c'est d'abord de faire le constat et l'inventaire des objectifs atteints, et de donner la priorité aux questions politiques et non aux questions opérationnelles. Pour pouvoir mener ces réflexions, le Conseil a organisé un certain nombre de séances au vert, en particulier le samedi matin pour traiter de sujets particuliers liés à la politique. C'est aussi l'occasion de donner aux citoyens toutes les informations nécessaires lui permettant de prendre les décisions en toute connaissance de cause. Le bilan, c'est aussi faire l'inventaire des étapes franchies. Enfin, c'est aussi de relever le travail de celle, au singulier, et ceux qui se sont engagés.

Tout d'abord, dans le chapitre de la gouvernance, il y a eu la fusion de Cerniat et Charmey au 1er janvier 2014, la réorganisation de l'administration communale avec l'engagement d'un Administrateur et d'un comptable communal, la mise en place d'une structure technique, l'introduction de la GED (Gestion Electronique des Documents), et la création d'un nouveau site internet. L'élément de la vision est un élément important, puisqu'il s'agit en quelque sorte de la feuille de route de l'exécutif communal. Il y a eu la mise sur pied du nouveau service des curatelles Jogne – Rive droite. Et puis aussi la volonté d'éliminer les charges importantes du CAD, de trouver la solution pour les Bains de la Gruyère et la Corporation forestière, de mandater une agence immobilière pour s'occuper de la gestion des bâtiments communaux, et d'évaluer enfin les coûts supportés par la commune pour les remontées mécaniques en fonction de la stratégie à long terme.

Concernant le milieu de vie et l'économie, il s'agit d'un chapitre important parce qu'il fait partie du bien-être de chacune et chacun dans les villages respectifs de Charmey et de Cerniat, l'idée étant de promouvoir la vie associative. On parle de place « forum » sur le site des Lévanches, avec en plus une salle communale. Nous sommes ce soir dans cette halle de gymnastique, car il est souvent très difficile de trouver une salle disponible pour tenir nos assemblées par exemple, d'où la nécessité absolue de construire cette salle communale. Le dossier de l'école, ensablé depuis plus de 12 ans, a enfin pu être débloqué. Il faut aussi relever l'acquisition des terrains stratégiques du Récard et de La Delèze, ce dernier ayant été stipulé le 14 mars dernier. Il s'agit là d'un élément essentiel pour compléter l'acquisition du terrain du Récard, pour permettre les aménagements indispensables en lien avec les grandes lignes de l'architecture villageoise et la réalisation du Centre Village. Le dernier point consistait à garder une vie active au village de Cerniat, la prochaine étape étant la remise en location du restaurant de la Berra.

En matière de tourisme, il y a eu toutes ces étapes préparatoires et le débat sur le tourisme, la prise de position de l'exécutif sur les priorités touristiques, la collaboration avec le PNR pour des activités visant à développer l'attrait touristique, voire à le diversifier, pour s'ouvrir davantage sur des questions de culture régionale. Comme point d'ancrage, il faut citer le projet de la vieille forge de la Tzintre, en y intégrant d'autres acteurs aussi importants que la Maison Cailler, le chalet de Bataille, les caves de la Tzintre, ses producteurs, et bien sûr les collaborations avec Jaun.

Voilà Mesdames et Messieurs, le bilan de législature tel que souhaité par le Conseil communal. Je vous propose maintenant de passer au dernier point de l'ordre du jour, les divers.

9. Divers

M. Henri Ding, Président de la commission financière: J'aurais une remarque de la commission financière, puisque nous nous retrouvons aujourd'hui pour la dernière fois en présence de ce Conseil communal. Je voudrais remercier l'Autorité communale, son Syndic, son Administrateur, son comptable et le personnel communal pour leur bonne collaboration. Je me plais à relever la disponibilité et le sérieux qui ont toujours présidé à nos rencontres. Je terminerai par présenter les membres de la commission financière : M. Eugène Dumas, M. Pascal Laville, M. Alexandro Lucciola, M. Pascal Niquille, M. Cédric Rauber, M. Clément Remy, et pour Cerniat Mme Valérie Demierre et Mme Patricia Crausaz. Nous étions dans une période transitoire depuis la fusion au 1er janvier 2014. Nous avons fonctionné avec 9 membres de la commission financière, dont 2 de Cerniat. Concernant la prochaine commission financière, il faudra désigner des personnes sans tenir compte de leur lieu de domicile. La commission financière actuelle reste en fonction jusqu'à la prochaine assemblée communale du 6 juin prochain.

M. le Syndic : Y-a-t-il d'autres questions dans les divers ?

M. Pascal Niquille: J'aimerais savoir si le Conseil communal envisage de faire quelque chose pour faire cesser le parcage sauvage sur les trottoirs ? Je conduis le bus TPF, je passe 8 fois par jour au village, c'est tout simplement infernal. Les gens parquent sur les trottoirs, lorsqu'ils ne parquent pas sur la route elle-même. Les trottoirs sont destinés aux piétons. Le jour d'affluence au télécabine, c'est l'enfer, les voitures sont parquées n'importe comment. J'ai même vu cet hiver une maman passer avec sa poussette à côté des voitures, sur la route cantonale. Va-t-on attendre un nouveau drame avant d'intervenir ?

M. le Syndic : Merci de votre réflexion. La situation est effectivement grave. Le constat a déjà été fait et discuté avec la police locale. Le problème est que, tant que nous n'avons pas réalisé l'aménagement du centre village et défini les zones de parcage, et qu'en plus les parcages devront être payants, il n'est pas possible de solutionner le problème. Nous avons maintenant tous les éléments en mains pour avancer et prendre des mesures qui devront être drastiques. Sur le fonds, vous avez évidemment raison. Y-a-il possibilité de prendre des mesures urgentes ? Je laisserai le nouveau Conseil communal de prendre note de cette urgence.

M. Pascal Niquille : La problématique est identique devant l'Hôtel du Sapin. Il y a régulièrement des voitures mal parquées, à contre sens des cases, l'arrière du véhicule empiétant largement sur la route cantonale. Ne pourrait-on pas remarquer les places de parc ?

M. le Syndic : Je précise que les places devant le Sapin sont sur le domaine public. Il faudra en tenir compte lors de l'aménagement du centre village. Je vous fais grâce du village d'en haut où la situation est juste dramatique.

M. Bruno Charrière : Il ne s'agit pas d'une question. J'aimerais, après avoir côtoyé les membres du Conseil communal de manière régulière ces derniers mois, en mon nom personnel et au nom de la plupart des citoyens, vous adresser Madame, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, un hommage pour vous remercier. Il faut en effet remercier des gens qui s'engagent pour la commune, quelque soit les périodes vécues faciles, compliquées, heureuses et fructueuses. Cette fin de période a été difficile, il y a eu ces accrochages au moment des élections, mais ceci n'enlève absolument rien au mérite de toutes ces personnes qui prennent la peine de consacrer une très grande partie de leur temps libre pour permettre à la commune d'être administrée, et de bien vivre. Nous avons pris connaissance des résultats financiers, la commune Val-de-Charme y vit bien. Une fois encore, en mon nom personnel, merci à M. le Syndic et à tout l'exécutif.

M. le Syndic : Merci, les membres du Conseil auront pris note. Y-a-t-il une autre question ?

M. Hans Vogelsang : J'ai participé au débat public sur l'avenir du tourisme le lundi 4 avril dernier. Cette séance a été très intéressante, mais il est ressorti des réflexions de M. Daniel Fischer,

consultant externe, que nous avons un problème de gouvernance à Charmey. Je sais une seule chose, lorsque la gouvernance n'est pas bonne, on rencontre des problèmes. Que va faire le Conseil communal pour remédier à ce problème ?

M. le Syndic : Par rapport à la gouvernance, oui, cela sera le travail du prochain exécutif. Lorsque D. Fischer parlait de gouvernance, il parlait aussi de solistes, et non pas d'orchestre. C'est effectivement cette difficulté de pouvoir regrouper l'ensemble des acteurs, acteurs qui, ces dernières années, se sont complètement dispersés, ce qui n'a pas simplifié les choses. Le nouveau Conseil communal empoignera la problématique rapidement pour tenter de faire avancer le dossier.

M. le Syndic : Y-a-t-il d'autres questions ou réflexions ? Cela ne semble pas être le cas. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite, avec mes collègues du Conseil communal, une excellente fin de soirée et merci de votre participation.

Fin de l'assemblée : 21h30

M. Bernard Rime, Vice-Syndic

Mesdames et Messieurs, il me reste une agréable mission à accomplir, c'est d'adresser, au nom du Conseil communal, quelques mots à l'attention du Syndic :

Cher Syndic, Cher Félix,

Au nom de mes collègues du Conseil communal et en mon nom, je tiens à t'adresser ces quelques mots.

Il y a donc exactement 5 ans, à la suite des élections communales, les élus se réunissaient pour constituer le conseil communal de cette législature et à l'unanimité, ils te désignaient pour occuper le poste de syndic.

Pour atteindre le bilan qui a été présenté au pt. 8, il fallait à la tête du Conseil communal, permettez cette métaphore : le chef d'orchestre devant les musiciens, ou le capitaine à la tête de l'équipe.
Et bien, avec mes collègues, je peux dire que ce rôle, tu l'as rempli à la perfection.

Les séances de Conseil étaient toujours très bien préparées, et elles étaient dirigées de manière rigoureuse et efficiente. Tu avais aussi insisté pour une petite partie conviviale au terme de celles-ci. Bref, on peut dire que l'on venait aux séances avec plaisir.

Ton sens des relations et de la négociation ont également été précieux, on en mesure sans doute pas encore les avantages stratégiques actuellement. Tu ne manquais jamais d'être le plus juste possible, de prêter attention à tous, à l'image de ton parcours professionnel atypique qui t'a amené de la terre nourricière à laquelle tu es resté attaché jusqu'à t'occuper des plus démunis.

Au terme de cette législature, au nom de mes collègues du Conseil communal et en mon nom, je tiens simplement à te dire sincèrement et chaleureusement Merci ! J'associe à ce témoignage ton épouse Cécile que je prie de venir vers nous.

En témoignage de notre gratitude, je vous prie d'accepter un modeste cadeau.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire

Jean-François Rime

Commune VAL-DE-CHARMEY

Le Syndic

Felix Grossrieder

Assemblée communale du 11 avril 2016

Réponse à la question de M. Nicolas Remy : Est-il possible de connaître le pourcentage des charges liées par rapport au total des impôts du chapitre 90 du plan comptable?

Concernant l'exercice 2015, le revenu net du chapitre concerné se monte à Fr. 9'443'958.-, alors que la somme des charges liées pour la même période représente Fr. 4'394'019.-, soit 46.5 % du montant total des impôts comptabilisés.